



Avantages CARTE DE SÉJOUR "CITOYEN UE/EEE/SUISSE"

Par **mzk2zj**, le **24/05/2021** à **10:26**

Bonjour,

Belge, je possède une maison en France. J'y passe la majorité de mon temps. J'ai vu qu'il y a possibilité de demander à la préfecture une CARTE DE SÉJOUR "CITOYEN UE/EEE/SUISSE".

Quelles sont les implications d'une telle carte?

- Où serai-je domicilié?
- Où devrai-je déclarer mes revenus et payer mes impôts?
- Pourrai-je immatriculer un véhicule en France?
- ETC ...

Un tout grand merci d'avance pour vos réponse.